



Le Centre Aquatique Olympique, un véritable modèle d'accessibilité universelle.

Communiqué de presse
Paris, le 10 septembre 2024

Pour les premiers Jeux Paralympiques organisés en France, la Métropole du Grand Paris a pris en compte, dès la phase de conception du Centre Aquatique Olympique (CAO), les principes d'accessibilité universelle et d'inclusion, allant bien plus loin que les obligations réglementaires, montrant ainsi sa volonté de construire autrement. Le Centre Aquatique Olympique, au-delà de laisser un véritable héritage matériel pour les Métropolitains, envoie un message fort en faveur d'une société inclusive, où la pratique du sport est rendue possible pour tous. David Smetanine, para-nageur de la Fédération Française Handisport, a visité ce jeudi ce nouvel équipement, qui a accueilli pendant les Jeux Paralympiques les entraînements des athlètes.

Dès le lancement du projet, et ce de la conception jusqu'à la livraison, l'objectif de la Métropole du Grand Paris a toujours été clair : créer un lieu accessible au plus grand nombre. La conception universelle a guidé chaque étape durant lesquelles la Métropole du Grand Paris a veillé à associer étroitement toutes les parties prenantes actives avant, pendant et après les Jeux de Paris 2024.

Un résultat à la hauteur des attentes fixées

Le Centre Aquatique Olympique est une véritable expérience d'accessibilité à 360 degrés. En exemple, une rampe de près de 200 mètres relie en pente douce les différents niveaux du bâtiment. Quatre ascenseurs desservent l'ensemble des espaces aquatiques tandis qu'un système de guidage sonore innovant facilite le cheminement des déficients visuels.

*« Les places pour fauteuils roulants dans les gradins, au nombre de 56 soit près du double que ce que demande la réglementation, sont couplées à des sièges pour les accompagnateurs, permettant ainsi aux personnes en fauteuil de partager pleinement le spectacle avec leurs proches ». **David Smetanine, para-nageur de la FFH.***



Visite du CAO le jeudi 5 septembre 2024 en présence de David Smetanine, para-nageur de la FFH.

Peintures contrastées, systèmes d'ouverture des portes, rampes, signalétique adaptée, local dédié aux chiens guides d'aveugles, transparence des garde-corps... Aucun détail n'a été négligé pour garantir un accueil optimal, en tribune comme dans les bassins. Une approche holistique visant à repenser l'accessibilité bien au-delà d'un simple respect des normes, pour fournir une expérience utilisateur globale de haute qualité véritablement inclusive et dénuée de tout sentiment d'exclusion.

Pour la Métropole du Grand Paris, ce projet de grande envergure est un pari réussi dans cet écrin ultramoderne qui reflète totalement l'ambition paralympique de Paris 2024 : faire de ces Jeux un formidable levier pour changer le regard sur le handicap et accélérer l'inclusion dans la société.

« Allant bien au-delà des exigences réglementaires, le Centre Aquatique Olympique est la parfaite illustration de notre volonté de placer l'accessibilité universelle au cœur de tous nos projets d'aménagement. C'est un modèle en la matière, qui prouve qu'il est possible d'allier performance, design avant-gardiste et inclusion sans compromis. Ce complexe sportif fait partie intégrante de l'extraordinaire héritage laissé par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en matière d'accessibilité et d'inclusion pour tous. »

Patrick Ollier, Président de la Métropole du Grand Paris.

Contacts Presse :

Inès Mouloudj - presse@metropolegrandparis.fr – Tel : 06.02.72.14.04